



AVRIL 2025

ADAXTRA SÉLECTION V

FONDS DIVERSIFIÉ DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

CECI EST UNE COMMUNICATION PUBLICITAIRE.
VEUILLEZ-VOUS RÉFÉRER AU RÈGLEMENT DU FIA ET AU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR (DIC) / DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC) AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION FINALE D'INVESTISSEMENT
LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT EN RIEN DES PERFORMANCES FUTURES
DOCUMENT PERSONNEL ET CONFIDENTIEL – POUR VOTRE INFORMATION UNIQUEMENT



SOMMAIRE

- 1.** Introduction
- 2.** Panorama sur ADAXTRA Capital
- 3.** Comment fonctionne le Private Equity ?
- 4.** La solution ADAXTRA Sélection
- 5.** Conclusion
- 6.** Annexes

LE CAPITAL-INVESTISSEMENT (OU PRIVATE EQUITY)

UNE CLASSE D'ACTIF INCONTOURNABLE DANS UNE ALLOCATION PATRIMONIALE



-  Investissement dans l'économie réelle / donner du sens à son épargne
-  Classe d'actif en partie décorrélée des marchés financiers et moins volatile
-  Diversification et valorisation du capital sur le long terme
-  Investissement historiquement performant dans la durée
-  Classe d'actif souvent réservée aux Investisseurs Institutionnels
-  **Solution ADAXTRA:**
Engagement minimum de 100 000 EUR (ou 250 000 EUR AV Lux)
-  Accessible :
CTO en Direct *ou*
UC Assurance-Vie française
Ou Assurance-vie Luxembourgeoise

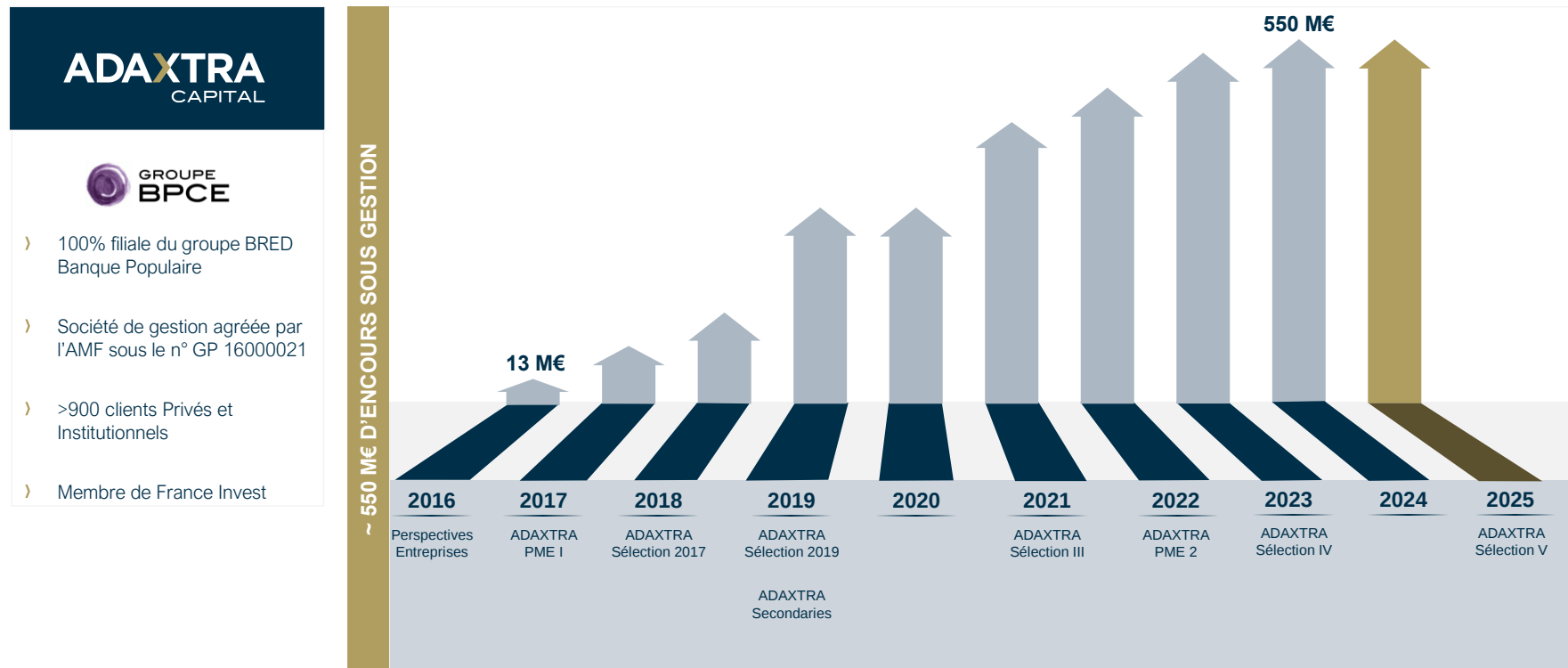


SOMMAIRE

1. Introduction
2. **Panorama sur ADAXTRA Capital**
3. Comment fonctionne le Private Equity ?
4. La solution ADAXTRA Sélection
5. Conclusion
6. Annexes

ADAXTRA CAPITAL

UNE SOCIÉTÉ DE GESTION EN CROISSANCE DEPUIS 2016



ADAXTRA CAPITAL

UNE SOCIÉTÉ DE GESTION EN CROISSANCE QUI REPOSE SUR DEUX ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

DEUX STRATÉGIES À TRAVERS 8 VÉHICULES



3

FONDS DIRECTS

PERSPECTIVES ENTREPRISES



Fonds Fermé

Fonds dédié aux investissements en direct dans des sociétés connexes au monde bancaire

8 sociétés
en portefeuille à ce jour

13 M€

ADAXTRA PME I



Fonds Fermé

Fonds dédié aux investissements en direct dans des PME (5-50 M€ de CA) en France (ticket de 1 à 8 M€)

8 sociétés
en portefeuille à ce jour

50 M€

ADAXTRA PME II



Fonds Fermé

Fonds dédié aux investissements en direct dans des PME (5-80 M€ de CA) en France (ticket de 2 à 8 M€)

7 sociétés en portefeuille à ce jour
Objectif d'accompagner 12 à 15 PME

56 M€



6

FONDS DE FONDS

ADAXTRA SELECTION 2017



Fonds Fermé

Fonds de fonds
diversifié

24 transactions

40 M€

ADAXTRA SELECTION 2019



Fonds Fermé

Fonds de fonds
diversifié

19 transactions

40 M€

ADAXTRA SECONDARIES



Fonds Fermé

Fonds de fonds
dédié à un grand
institutionnel

8 transactions

100 M€

ADAXTRA SELECTION III



Fonds Fermé

Fonds de fonds
diversifié

24 transactions

128 M€

ADAXTRA SELECTION IV



Fonds Fermé

Fonds de fonds
diversifié

~ 20/25 transactions

140 M€

ADAXTRA SELECTION V



Fonds ouvert
à la souscription

Fonds de fonds
diversifié

~ 20/25 transactions

Objectif: 130 M€

ADAXTRA CAPITAL

UNE ÉQUIPE EXPERIMENTÉE AU SERVICE DE SES INVESTISSEURS ET DE SES PARTICIPATIONS

Equipe d'Investissement



François PARMENTIER

Directeur Général



Xavier GOBLOT

Directeur d'Investissement



Thibaut PENHOAT

Directeur d'Investissement



Grégory LECOMTE

Directeur d'Investissement



Matthieu REGGIO-PAQUET

Analyste



Nans BOURGEOIS

Analyste



Enola POLO

Analyste

Equipe Finance



Nianja RAHANITRAFENO

Directrice Administrative et Financière



Margaux GERMANESE

Analyste Middle Office



Rémi BARASCUD

Alternant Middle Office et Relations Investisseurs

Equipe Relations Investisseurs



Pierre-Marie LE BIHAN

Directeur Relations Investisseurs



Athénaïs BAIGUINI

Relations Investisseurs

Conformité et Contrôle Interne



Benoit LECLERC

Responsable Conformité et Contrôle Interne

ADAXTRA CAPITAL

UNE ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT EXPÉRIMENTÉE QUI CUMULE > 50 ANNEES D'EXPERIENCE DANS LE SECTEUR



François PARMENTIER

Directeur Général

Années d'expérience: 18 ans



Xavier GOBLOT

Directeur d'Investissement

Années d'expérience: 16 ans



Thibaut PENHOAT

Directeur d'Investissement

Années d'expérience: 10 ans



Grégory LECOMTE

Directeur d'Investissement

Années d'expérience: 14 ans

ARDIAN

AVIVA

Amundi
ASSET MANAGEMENT

- François a rejoint ADAXTRA Capital après deux années chez Amundi Private Equity Funds. François était Directeur d'Investissement au sein de l'équipe fonds de fonds (portefeuille de plus de 8 mds€ en Private Equity, Infrastructure et Dette).
- Précédemment, il était responsable des investissements non cotés pour Aviva France (investissements primaires et secondaires en Private Equity et Infrastructure) et responsable des investissements dans des start-ups innovantes à travers le fonds Aviva France Ventures.
- Avant de rejoindre Aviva, François a travaillé 8 ans chez Ardian notamment au sein de l'équipe Expansion et a réalisé plusieurs opérations de LBO en France. François a commencé sa carrière en 2006 à l'inspection générale du Crédit Agricole / LCL.
- François est diplômé du master finance de l'Université Aix-Marseille III et de Paris-Dauphine.

mazars

PREPAR-VIE
FIDUCIAR

BRED
BANQUE
POPULAIRE

- Xavier a rejoint ADAXTRA Capital en tant que Directeur d'Investissement.
- Xavier a travaillé au sein de la direction financière de BRED pendant 2 ans, en tant que Directeur des Investissements Stratégiques pour le Groupe. Avant cela, Xavier avait rejoint l'Inspection Générale de la BRED en 2014, puis a endossé le rôle de Directeur de l'Audit Interne de Prepar Vie et a été promu Inspecteur Principal de la BRED en 2016.
- Auparavant, Xavier a commencé sa carrière au sein du cabinet Mazars où il passera six années.
- Xavier est diplômé de l'ESC Toulouse (2007).

Crédit Mutuel
Equity

Grant Thornton

INDUSTRIES & FINANCES
Fiduciaire

- Thibaut a rejoint ADAXTRA Capital en tant que Directeur d'Investissement.
- Thibaut a travaillé chez Bee UP Capital 7 ans, en tant qu'Analyste puis Associate et Directeur et a réalisé plusieurs transactions LBO dans des PME françaises (250 m€ sous gestion).
- Avant cela, Thibaut a travaillé chez Grant Thornton en 2015 et Crédit Mutuel Equity en 2014.
- Thibaut est diplômé de Montpellier Business School (2014) et du Master Finance de l'Université de Montpellier

LAZARD
FRÈRES

SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

bpifrance

- Grégory a rejoint ADAXTRA Capital en tant que Directeur d'Investissement.
- Auparavant, Grégory a travaillé 4 ans au sein de BPI France dans l'équipe LBO Mid and Large Cap Investment.
- Avant cela, Grégory a travaillé en fusions-acquisitions (M&A) à la Société Générale sur le segment Mid Cap et chez Lazard Frères sur le segment Large Cap.
- Grégory est diplômé de l'ESSEC Business School (2009).



SOMMAIRE

1. Introduction
2. Panorama sur ADAXTRA Capital
3. **Comment fonctionne le Private Equity ?**
4. La solution ADAXTRA Sélection
5. Conclusion
6. Annexes

LE PRIVATE EQUITY

UN INVESTISSEMENT NÉCESSAIREMENT LONG

LES FLUX DE CAPITAUX ET LA GESTION DU TEMPS



L'investissement dans un fonds de **Private Equity** a un horizon long terme (10 ans).



Les capitaux engagés sont appelés progressivement auprès des investisseurs principalement 5 ans, soit durant la **période d'investissement**.



L'investissement va suivre une **courbe en J, caractéristique du Private Equity** :

- » Au cours des premières années, les rendements seront négatifs
- » Lors des années suivantes, les participations sont cédées et les performances deviennent positives



En règle générale, **la majeure partie du capital engagé pourra être restituée après environ 7 à 8 ans** grâce aux distributions.

SOUSCRIPTEURS

Versement de fonds (pour investissements et frais de gestion)



Distributions (remboursement du nominal et plus-values)



FONDS D'INVESTISSEMENT

GÉRÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GESTION

Investissements



Désinvestissements



FONDS/SOCIÉTÉS CIBLES

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE



TRI (%)

Le taux de rendement interne: indicateur permettant de prendre en compte la temporalité des flux de trésorerie dans la mesure de performance.

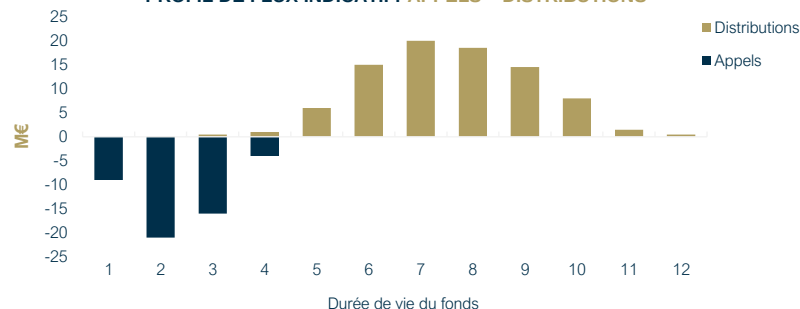


MULTIPLE (X)

Distributions réalisées + Taux de retour à venir des investisseurs divisés par les capitaux appelés.

LA GESTION DU TEMPS

PROFIL DE FLUX INDICATIF: APPELS – DISTRIBUTIONS



LE PRIVATE EQUITY

UNE CLASSE D'ACTIF QUI REPOSE SUR DES FONDAMENTAUX SOLIDES

UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ROBUSTE

- Le contexte macroéconomique et la résilience des entreprises sont **systématiquement pris en compte au moment de chaque investissement et challengés pendant toute la période de détention**
- Le Private Equity a mis en place, depuis de nombreuses années, **un processus d'investissement et de suivi des entreprises très organisé avec une forte sélectivité**, des analyses approfondies couplées à des scénarios de croissance variés
- Les fonds de Private Equity se dotent **d'équipes expérimentées** chargées d'accompagner les dirigeants dans leur projet de création de valeurs (digitalisation, consolidation dans des secteurs fragmentés...)
- Notre analyse démontre que les gérants arrivent à créer de la valeur sans nécessairement bénéficier d'un effet prix positif. Cette création de valeur provient du positionnement de l'entreprise (niche, leader sur son marché, fortes marges) et de sa capacité à croître en générant un fort EBITDA

UN ALIGNEMENT D'INTÉRÊTS ENTRE LES PARTIES

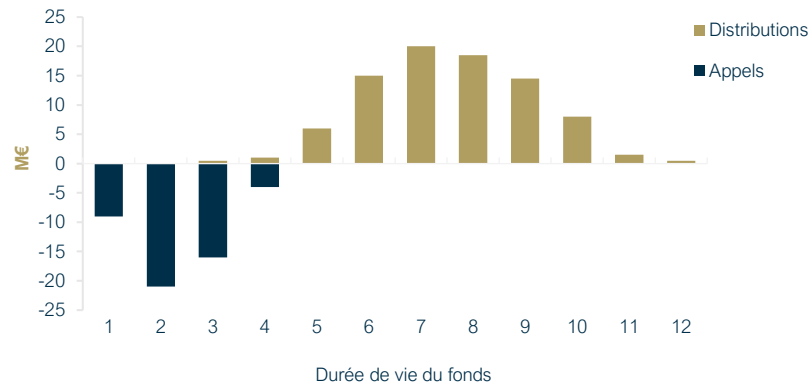
- Avec le **Management des Sociétés en portefeuille** (objectifs de performances et consolidation du marché)
- Avec les **Gérants des fonds sous jacents** (également souscripteur dans les fonds)
- Avec la **BRED** qui est également un investisseur de référence

LA FORCE DE LA STRATÉGIE FONDS DE FONDS

- Une forte **diversité de gérants en portefeuille**
- Un portefeuille **composé de plus de 200 ETI Européennes** présentes sur l'ensemble des secteurs économiques
- Une **stratégie secondaire** qui permet d'**aller chercher des portefeuilles plus matures** avec une forte visibilité sur les distributions à venir et avec une potentielle décote à l'entrée

UN DÉPLOIEMENT DU CAPITAL DANS LE TEMPS

PROFIL DE FLUX INDICATIF: APPELS – DISTRIBUTIONS



En cas d'arrêt complet du marché, **les gérants n'ont aucune pression particulière à déployer / investir leurs fonds levés**. A titre d'exemple, certains gérants que nous avons sélectionnés pour nos fonds Adaxtra Sélection n'ont pas hésité à stopper les investissements pendant 1 ou 2 ans lors de la crise de 2008 afin d'attendre des conditions de marché plus favorables.

LE PRIVATE EQUITY

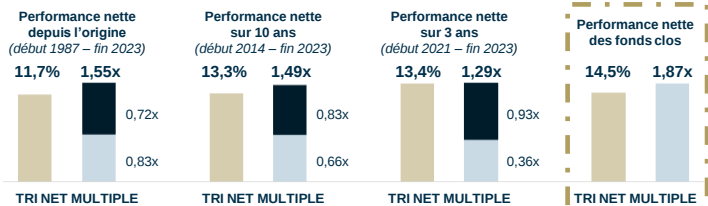
PRINCIPAUX RISQUES D'UN INVESTISSEMENT EN PRIVATE EQUITY

- **Risques inhérents à tout investissement en capital:** Le Fonds a vocation à financer des Fonds Cibles et des Sociétés Cibles. La performance du Fonds est donc directement liée à la performance des sociétés du portefeuille des Fonds Cibles ou des Sociétés Cibles dans lesquelles il est investi, lesquelles sont soumises à de nombreux aléas tels que notamment : retournement du secteur d'activité, récession dans la zone géographique, modification substantielle apportée à l'environnement juridique et fiscal, modifications dans la direction des sociétés du portefeuille, évolution défavorable des taux de change ou d'intérêt. Ces Sociétés Cibles n'accordent à leurs actionnaires/associés/investisseurs aucune garantie contre les risques de pertes en capital ou de contre-performance en termes de rentabilité en cas d'échec de leur stratégie d'investissement. Dès lors, l'investisseur doit être conscient qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque de mauvaise rentabilité ou de perte en capital. En ce qui concerne les Fonds Cibles, leur performance dépend pour beaucoup également de la qualité de l'équipe de gestion, des droits financiers attachés aux parts souscrites par le Fonds dans le Fonds Cible, des frais et charges du niveau de frais dans lesdits Fonds Cibles comme du prix d'acquisition des parts acquises par le Fonds dans le cadre d'une opération secondaire.
- **Risques de faible liquidité des actifs du Fonds:** Le Fonds est un fonds de capital investissement qui sera investi dans des Fonds Cibles et des Sociétés Cibles en principe non cotés sur un Marché. Ces titres sont très peu ou pas liquides. Par suite, le Fonds qui souhaiterait céder une Participation pourrait éprouver des difficultés à céder une telle Participation dans les délais et à un niveau de prix souhaités. Enfin, si le Fonds souhaite céder ses Participations dans un Fonds Cible ou une Société Cible, il doit trouver un acquéreur potentiel pour un prix jugé satisfaisant par la Société de gestion et quand bien même il trouverait un acquéreur cette cession peut s'avérer difficile voire impossible du fait de clauses d'agrément, de préemption, de lock up ou de toute autre clause limitant ou interdisant cette cession.
- **Risques liés à l'estimation de la valeur des Participations du Fonds:** La performance du Fonds dépend notamment de la performance des Fonds Cibles qui sont gérés par des professionnels. La Société de gestion sélectionnera notamment les Fonds Cibles en fonction de leurs équipes d'investissement (expérience, track record, etc.). Le départ de n'importe quel membre de l'équipe d'investissement d'un Fonds Cible pourrait nuire au fonctionnement et à la performance dudit Fonds Cible. La performance du Fonds dépend notamment de la performance des Sociétés Cibles qui sont gérés par des managers. La Société de gestion sélectionnera notamment les Sociétés Cibles en fonction de leurs équipes de management. Le départ de n'importe quel membre de l'équipe de management d'une Société Cible pourrait nuire au fonctionnement et à la performance de ladite Société Cible.
- **Risque fiscal:** Un investissement dans le Fonds sera susceptible d'entraîner des conséquences fiscales complexes qui diffèrent notamment en fonction de la qualité et de la situation des investisseurs potentiels du Fonds. Chaque investisseur potentiel est donc invité à consulter un conseil fiscal afin de déterminer les conséquences fiscales d'un investissement dans le Fonds.
- **Risque d'absence de liquidité des parts du Fonds:** Le transfert des parts émises par le Fonds est soumis à des restrictions légales et contractuelles, telles que prévues dans le Règlement. Ces parts ne sont pas transférables ou divisibles ni ne peuvent être autrement mises en gage, sauf avec l'accord préalable de la Société de gestion. Les investisseurs ne pourront pas être dispensés de participer à un investissement du Fonds. Les investisseurs du Fonds doivent déclarer qu'ils souscrivent des parts du Fonds à des fins d'investissement, et non dans l'intention de les revendre ou de les distribuer. Il n'y aura pas de marché pour les parts du Fonds.
- **Porteur Défaillant, défaut de réponse à un Appel de Tranches:** Le montant que l'investisseur s'engage à investir dans le bulletin de souscription du FPCI peut être appelé progressivement tout au long de la vie du FPCI afin de réaliser les investissements et payer les frais de gestion et de fonctionnement du fonds. Tout appel de fonds est notifié au moins 10 jours ouvrables avant la date d'exigibilité. En conséquence, l'investisseur doit prendre en compte dans le cadre de ses projets personnels, ce pendant toute la durée des investissements du FPCI, qu'une fraction de son engagement pourra lui être exigée à tout moment, sous un délai précisé par le règlement du fonds. Risques liés aux appels de fonds successifs : si un investisseur faillit à son obligation, des mesures incitatives graduelles peuvent être prises par la société de gestion, pouvant aboutir en cas extrême, au rachat par le fonds et à son bénéfice des parts libérées de l'investisseur défaillant à la moitié de leur valeur. Pour plus de détails, se reporter à l'Article 10 du Règlement du fonds.

LE PRIVATE EQUITY

DES PERFORMANCES RÉSILIENTES SUR LE LONG TERME (SOURCE: FRANCE INVEST – EY RAPPORT 2023)

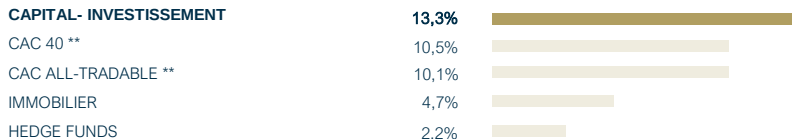
UNE PERFORMANCE > 11% À TRAVERS LES CYCLES



Sur le long terme, les rendements du capital-investissement français sont élevés, aux alentours de 12% nets par an.

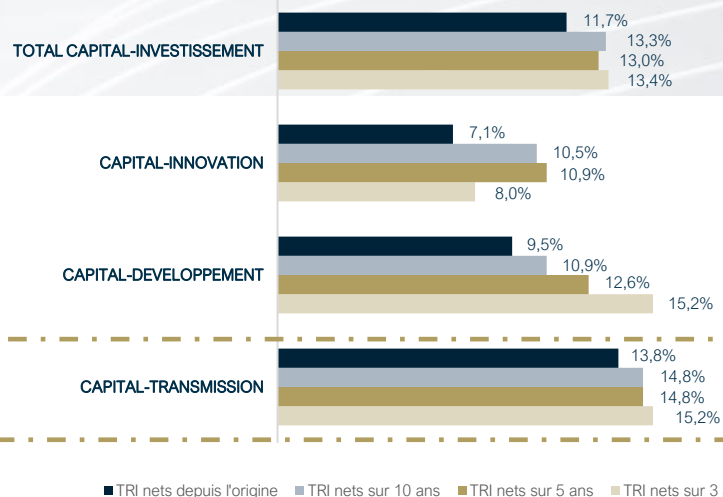
UNE SURPERFORMANCE PAR RAPPORT AUX CLASSES D'ACTIFS TRADITIONNELLES SUR LE LONG TERME

PERFORMANCES ANNUELLES SUR 10 ANS
A Fin 2023, Moyennes sur la période 2014-2023



Sur 10 ans, le capital-investissement français continue de surperformer les autres grandes classes d'actifs sur une période globalement haussière*.

CAPITAL TRANSMISSION : DES PERFORMANCES >13%



■ TRI nets depuis l'origine ■ TRI nets sur 10 ans ■ TRI nets sur 5 ans ■ TRI nets sur 3 ans

*Performance sur 10 ans des indices CAC à dividendes réinvestis [Méthode PME], Credit Suisse Hedge Funds Index (périmètre international), EDHEC IEIF Immobilier d'entreprise France

** Comparaison réalisée à l'aide de la méthode PME (indices utilisés avec dividendes réinvestis)



SOMMAIRE

1. Introduction
2. Panorama sur ADAXTRA Capital
3. Comment fonctionne le Private Equity ?
- 4. La solution ADAXTRA Sélection**
5. Conclusion
6. Annexes

LA SOLUTION ADAXTRA SÉLECTION

UN MOYEN D'ACCÉDER AUX MEILLEURS GÉRANTS ET DE DIVERSIFIER LE RISQUE

COMMENT FONCTIONNE UN FONDS DE FONDS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT?



Un fonds de fonds Private Equity permet de **regrouper les capitaux d'investisseurs** privés et/ou institutionnels et donc de réunir des montants suffisants **pour investir dans des fonds de Private Equity qui investissent eux-mêmes dans des sociétés non cotées allant de la PME au grand groupe.**



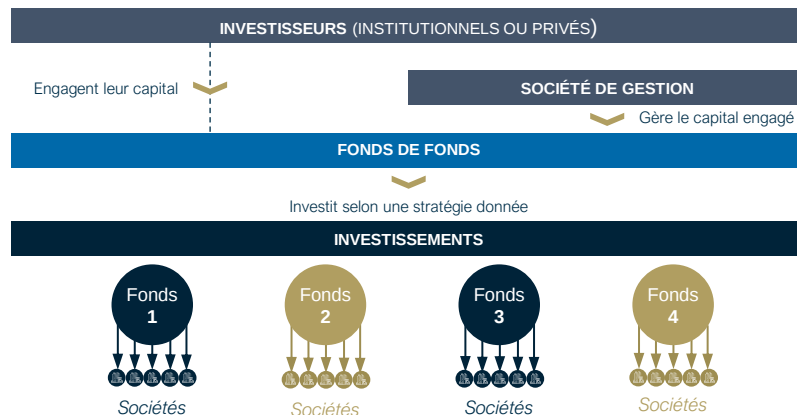
Les gérants de Private Equity prennent le **contrôle actif des sociétés** dans lesquelles ils investissent. Ils vont acquérir plusieurs sociétés, appelées «participations» et les développer sur plusieurs années avant de les céder.



Le fonds géré est dit «fermé», c'est-à-dire **que les investisseurs ne peuvent plus entrer** une fois que la période de souscription est terminée ni sortir avant sa liquidation. Cela permet à l'équipe de gestion d'investir, sur une période dite «période d'investissement» de plusieurs années. Cette absence de liquidité leur permet également de mettre en place une **stratégie de transformation sur le moyen terme.**



Les équipes de gestion des fonds sous-jacents sont généralement **alignées en intérêts avec leurs investisseurs** : les différents gérants investissent leur argent personnel dans le fonds.



INVESTISSEMENT DIRECT DANS UNE SOCIÉTÉ NON COTÉE

- › Risque ciblé sur une entreprise (aucune diversification)
- › Complexe et coûteux pour les clients privés qui manquent souvent de ressources et d'expertise financières

INVESTISSEMENT DANS UN FONDS

- › Difficile car le ticket d'entrée chez les meilleurs gérants est très élevé (>10M€)
- › Il faut souvent connaître intimement ces gérants car les meilleurs sont généralement sur souscrits

INVESTISSEMENT DANS UN FONDS DE FONDS

- › **Accès aux meilleurs gérants** souvent réservés aux Institutionnels
- › **Diversification optimale** en termes de millésime, gérants, secteurs et géographies

LA SOLUTION ADAXTRA SÉLECTION

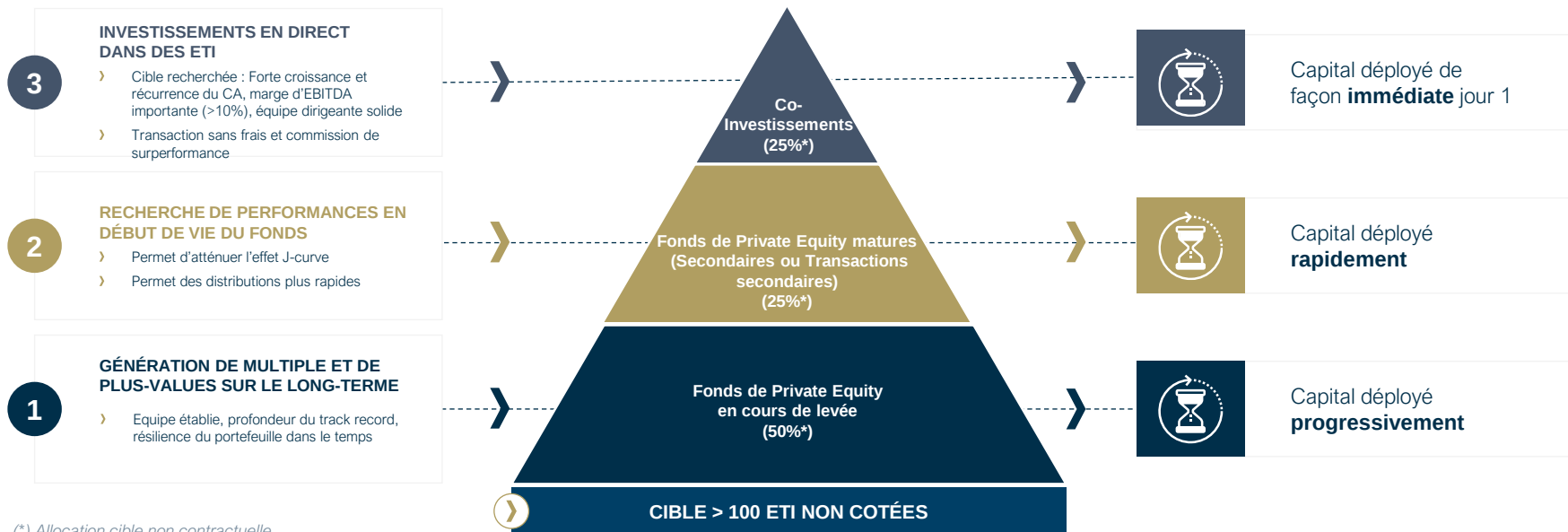
UNE STRATÉGIE DE CAPITAL-INVESTISSEMENT TRÈS DIVERSIFIÉE



ADAXTRA Sélection repose sur la sélection de fonds et gérants de Private Equity **performants** (track record, pérennité des équipes et de stratégie de création de valeur,...) **décorrélés entre eux** (taille des fonds, rythme des flux d'investissements et de désinvestissements, géographies, stratégies et millésimes) afin d'apporter la **diversification la plus forte**



Nos fonds **ADAXTRA Sélection** intègrent trois moteurs de performance – **Fonds Primaires, Fonds ou Transactions Secondaires** et **Co-investissements** – qui permettent de gommer l'effet frais et temps



(*) Allocation cible non contractuelle

ADAXTRA SÉLECTION 2017

ADAXTRA SELECTION 2017 : FONDS MATURE EN PHASE DE DISTRIBUTIONS

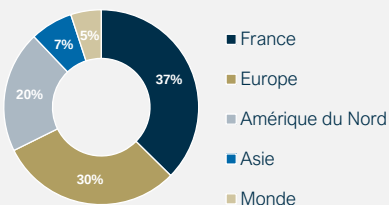
FONDS
FERMÉ

ADAXTRA SELECTION 2017

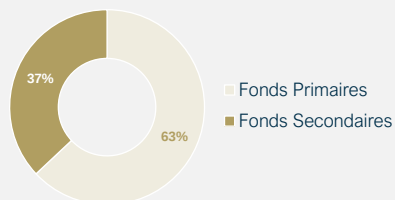
FPCI, fonds de fonds

40 M€ - 24 transactions

Allocation géographique*



Allocation stratégique*



PERFORMANCES AU 31.12.2024

VÉHICULE	TAILLE M€	% APPELÉ	DPI NET	TRI NET	MULTIPLE NET
AS 2017- Cpt 1	21	83%	1,02x	16,1%	2,20x
AS 2017- Cpt 2	19	79%	0,14x	13,0%	1,96x

Source : ADAXTRA Capital – Performances du fonds nettes des frais de gestion

TRI : performance annualisée depuis 2017

(*) Pour information seulement et sans aucun engagement d'ADAXTRA Capital.

Les chiffres sont susceptibles d'évoluer

LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT EN RIEN DES PERFORMANCES FUTURES
DOCUMENT PERSONNEL ET CONFIDENTIEL – POUR INFORMATION UNIQUEMENT

1

Adaxtra Sélection 2017 se positionne dans le **deuxième quartile en comparaison avec les fonds de LBO européens** constitués en 2017 en termes de multiple net¹ (39 fonds LBO Européens).

2

Sur le **compartiment 1**, 100% du montant appelé a été distribué au 31/12. Le **compartiment 2** du fonds devrait accélérer sa **phase de distribution** en 2025 (en fonction des distributions des fonds sous-jacents).

3

Au total sur 2024, le fonds Sélection 2017 a distribué **12 M€** soit **30% de sa taille**

¹ Source Preqin (30 juin 2024) : 39 Fonds LBO Européens levés en 2017

ADAXTRA SÉLECTION 2019

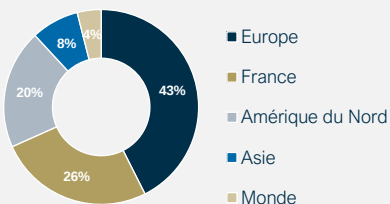
ADAXTRA SELECTION 2019 : UN FONDS MATURE EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

FONDS
FERMÉ

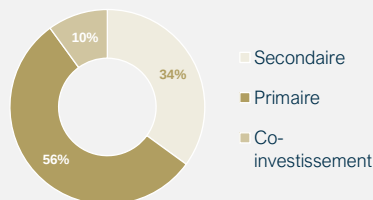
ADAXTRA SELECTION 2019
FPCI, fonds de fonds et co-investissements

39 M€ - 20 transactions

Allocation géographique*



Allocation stratégique*



PERFORMANCES AU 31.12.2024

VÉHICULE	TAILLE M€	% APPELÉ	DPI NET	TRI NET	MULTIPLE NET
AS 2019	39	93%	0,20x	9,5%	1,39x

Source : ADAXTRA Capital - % appelé en excluant les recallable - Performances du fonds nettes des frais de gestion

TRI : performance annualisée depuis 2019

(*) Pour information seulement et sans aucun engagement d'ADAXTRA Capital.

Les chiffres sont susceptibles d'évoluer

1

Adaxtra Sélection 2019 se positionne dans **le deuxième quartile** en comparaison avec les fonds de LBO européens de 2019 en termes de multiple net¹ (56 fonds LBO Européens).

2

Le fonds affiche des **performances positives** depuis l'origine.

Au total sur 2024, le fonds Sélection 2019 a distribué **3,5 M€ soit 9% de sa taille**

3

Le fonds a déjà sorti ses deux co-investissements permettant de générer 11,5 M€ de distributions au niveau du fonds.

¹ Source Preqin (30 juin 2024) : 56 Fonds LBO Européens levés en 2019

ADAXTRA SÉLECTION III

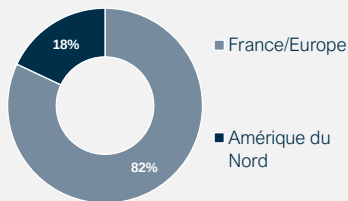
ADAXTRA SELECTION III : UN FONDS RECENT EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

FONDS
FERMÉ

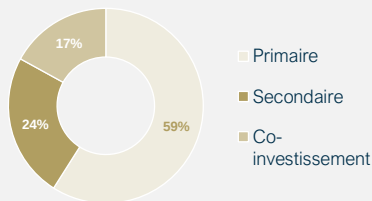
ADAXTRA SELECTION III
FPCI, fonds de fonds et co-investissements

128 M€ - 24 transactions

Allocation géographique*



Allocation stratégique*



PERFORMANCES AU 31.12.2024

VÉHICULE	TAILLE M€	% APPELÉ	DPI NET	TRI NET	MULTIPLE NET
AS III	128	68%	-	7,7%	1,16x

Source : ADAXTRA Capital - Performances du fonds nettes des frais de gestion

TRI : performance annualisée depuis 2021

(*) Pour information seulement et sans aucun engagement d'ADAXTRA Capital. Mise à jour au 30 juin 2024 basée sur les dernières informations disponibles

Les chiffres sont susceptibles d'évoluer

1

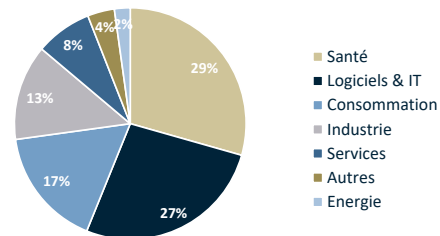
Fonds entièrement engagé. Le montant appelé auprès des investisseurs s'élève à 86 M€ sur les 130 M€ de taille du fonds soit 68%.

2

Au niveau portefeuille, le fonds est investi à plus de 60% dans c. 150 entreprises à fin juin 2024.

3

Diversification sectorielle avec 7 secteurs dont 29% dans la santé et 27% dans logiciels & IT*



ADAXTRA SÉLECTION IV

UN FONDS EN COURS DE LEVÉE

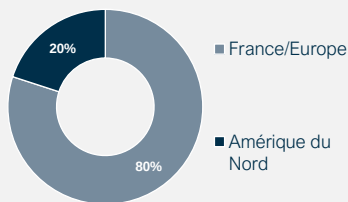
FONDS
FERMÉ

ADAXTRA SELECTION IV

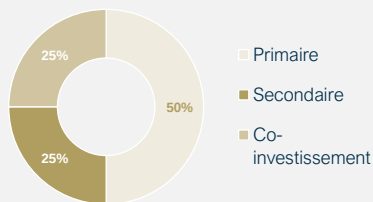
FPCI, fonds de fonds et co-investissements

100 M€ et +400 investisseurs – 16 transactions

Allocation géographique cible*



Allocation stratégique cible*



PERFORMANCES AU 31.12.2024

VÉHICULE	TAILLE M€	% APPELÉ	DPI NET	TRI NET	MULTIPLE NET
AS IV	101,4	50%	-	-	1,14x

Source : ADAXTRA Capital - Performances du fonds nettes des frais de gestion

TRI : performance annualisée depuis 2023

(*) Pour information seulement et sans aucun engagement d'ADAXTRA Capital.

Les chiffres sont susceptibles d'évoluer

1

Lancement du fonds en avril 2023 avec 130 M€ d'euros levés à date dont 20M€ d'investisseurs institutionnels.



Avril 2025



2

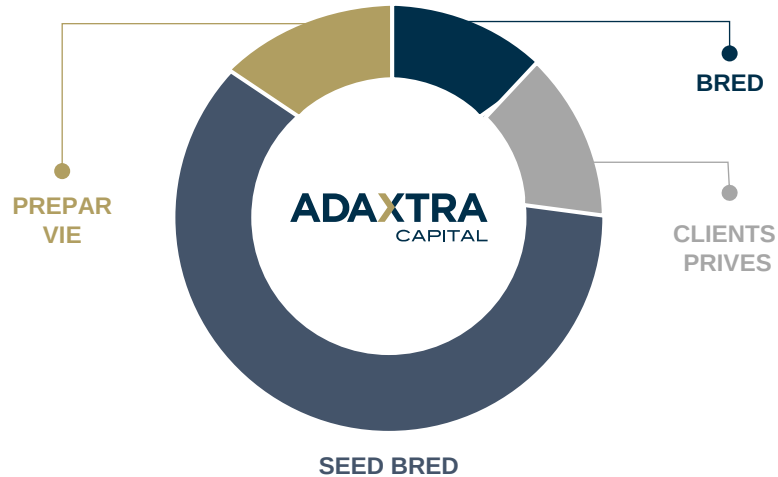
16 investissements déjà réalisés pour 95 M€. Le fonds est engagé à 73% sur les 130 M€ de levés à date.

3

Le fonds est en **performance positive** depuis l'origine.

ADAXTRA SÉLECTION V : POINT D'ÉTAPE

COMPOSITION DU TOUR DE TABLE A DATE



- › SEED BRED à concurrence de 50M€
- › Investissement BRED à hauteur de 10M€ sur ses Fonds Propres & investissement PREPAR Vie, investisseur historique des fonds Sélection

OBJECTIF DE LEVÉE 130 M€ D'ICI 2027

**Capacité
d'ADAXTRA Capital
à lever et investir en
même temps**

ADAXTRA SÉLECTION V

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

ANALYSE FONDS PRIMAIRES

FONDS 1

- › Europe/Monde
- › LBO Large Cap
- › 7 Mds EUR

FONDS 2

- › Europe
- › LBO Mid Cap
- › 1,5 Mds EUR

FONDS 3

- › Europe / US
- › LBO
- › 3,5 Mds EUR

ANALYSE CO-INVESTISSEMENT

SOCIÉTÉ 1

- › Confidentiel

ANALYSE FONDS SECONDAIRES

FONDS 1

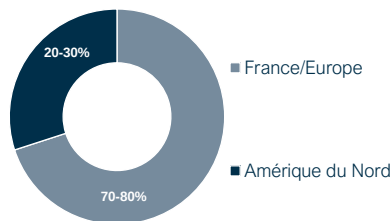
- › Monde
- › Buyout, Growth
- › 15 Mds EUR

FONDS 2

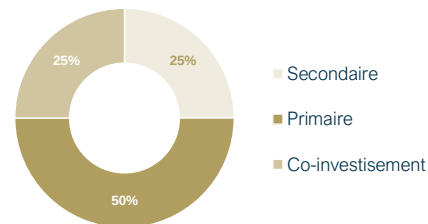
- › Monde
- › Buyout, Growth
- › 2 Mds EUR

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE CIBLE

Par zone géographique*



Par Stratégie*



(*) Pour information seulement et sans aucun engagement d'ADAXTRA Capital. Les chiffres sont susceptibles d'évoluer

(*) Pour information seulement et sans aucun engagement d'ADAXTRA Capital. Les chiffres sont susceptibles d'évoluer

LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT EN RIEN DES PERFORMANCES FUTURES
DOCUMENT PERSONNEL ET CONFIDENTIEL – POUR INFORMATION UNIQUEMENT

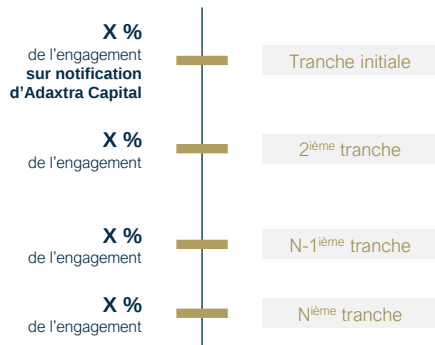
ADAXTRA SÉLECTION V

OFFRE LA POSSIBILITÉ DE SOUSCRIRE À DIFFÉRENTS TYPES DE PARTS SELON LES ATTENTES DE L'INVESTISSEUR

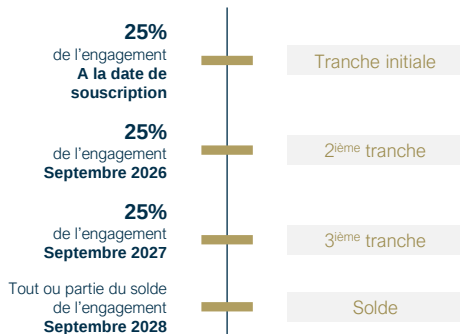


La différence entre les catégories de parts vise à offrir au souscripteur une plus grande flexibilité dans la gestion de son investissement *
A noter, TRI différent par type de part mais multiple identique. Le TRI sera notamment plus faible pour les parts B4.

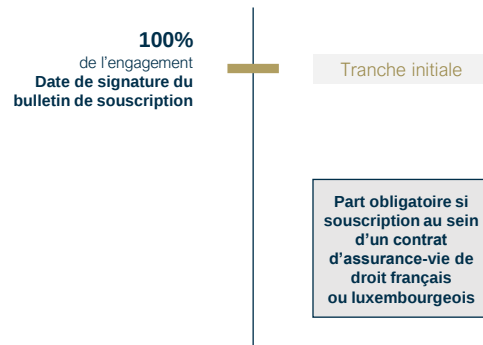
SOUSCRIPTION PARTS B1/B2 APPELS À DATE VARIABLE



SOUSCRIPTION PARTS B3 APPELS AU ¼ À DATE ANNIVERSAIRE



SOUSCRIPTION PARTS B4 UN APPEL À 100%



* Tous les clients rentrent au nominal pendant la période de souscription
Tout appel de fonds est notifié au moins **10 jours ouvrables** avant la date d'exigibilité (cf Article 10 du Règlement du fonds)
Paiement d'une prime de souscription pour tout investissement ultérieur au 1^{er} jour de souscription

TERMS & CONDITIONS

DU FONDS POUR
LE SOUSCRIPTEUR
DE PARTS B1

ÉLÉMENTS	CARACTÉRISTIQUES
Nom du fonds	ADAXTRA Sélection V
Forme Juridique	FPCI (<i>Fonds Professionnel de Capital-investissement</i>)
Société de gestion	ADAXTRA Capital
Devise	EUR
Typologie d'investisseur	Fonds réservé à des Investisseurs Avertis au sens de l'article 423-49 I du RG AMF, Personnes Physiques ou Personnes Morales, à l'exception des US Person
Enveloppe disponible	Compte-titres ou contrat d'assurance-vie/de capitalisation Luxembourgeois
Engagement minimum	2 000 000
Droit d'entrée*	nc
Frais de gestion	0.75% par an sur l'engagement pendant 5 ans <i>puis</i> 0.75% par an sur la NAV (<i>net asset value ou actif net disponible</i>) du lendemain du 5ème anniversaire du premier jour de souscription jusqu'à la clôture des opérations de liquidation du fonds
Taille cible du fonds	130 000 000 EUR
Garantie en capital	NON
Valorisation	Semestrielle (<i>auditée</i>)
Communication investisseur	Capital account trimestriel + Rapport de gestion semestriel+ Réunion Annuelle Investisseurs
Commissaire aux Comptes	APLITEC
Durée de vie du fonds	10 ans (<i>peut être prolongée de 2 périodes successives de 1 an</i>)
Période d'investissement du fonds	5 ans maximum
Fin de période de commercialisation	Août 2027 - Closings successifs en fonction des volumes restants disponibles. Paiement d'une Prime de Souscription pour toute souscription postérieure au Premier Jour de Souscription

* Les Droits d'entrée sont reversés à 100% au Distributeur

TERMS & CONDITIONS

DU FONDS POUR
LE SOUSCRIPTEUR
DE PARTS B2-B3-B4

oût	CARACTÉRISTIQUES
Nom du fonds	ADAXTRA Sélection V
Forme Juridique	FPCI (Fonds Professionnel de Capital-investissement)
Société de gestion	ADAXTRA Capital
Devise	EUR
Typologie d'investisseur	Fonds réservé à des Investisseurs Avertis au sens de l'article 423-49 I du RG AMF, Personnes Physiques ou Personnes Morales, à l'exception des US Person
Enveloppe disponible	Compte-titres ou contrat d'assurance-vie/de capitalisation Français et Luxembourgeois
Engagement minimum*	100 000 EUR (ou 250 000 EUR dans des contrats Luxembourgeois)
Droit d'entrée** (uniquement pour les souscriptions en CTO)	5% de l'engagement
Frais de gestion	1.70% par an sur l'engagement pendant 5 ans puis 1.70% par an sur la NAV (net asset value ou actif net disponible) du lendemain du 5ème anniversaire du premier jour de souscription jusqu'à la clôture des opérations de liquidation du fonds
Taille cible du fonds	130 000 000 EUR
Garantie en capital	NON
Valorisation	Semestrielle (auditée)
Communication investisseur	Capital account trimestriel + Rapport de gestion semestriel+ Réunion Annuelle Investisseurs
Commissaire aux Comptes	APLITEC
Durée de vie du fonds	10 ans (peut être prolongée de 2 périodes successives de 1 an)
Période d'investissement du fonds	5 ans maximum
Fin de période de commercialisation	Août 2027- Closings successifs en fonction des volumes restants disponibles. Paiement d'une Prime de Souscription pour toute souscription postérieure au Premier Jour de Souscription

- * Un investissement ADAXTRA dans un contrat d'assurance-vie/capitalisation ne peut pas représenter plus de 25% à 60% de l'encours du contrat selon la compagnie
- ** Les Droits d'entrée sont reversés à 100% au Distributeur

LA SOLUTION ADAXTRA SÉLECTION V

QUEL CADRE FISCAL? (*)



En cas de demande de rachat ou de décès: Remise de parts de fonds AS V aux héritiers/bénéficiaires remplissant les conditions d'éligibilité.

(*) Tout investissement dans le Compartiment soulève des questions juridiques et fiscales, qui varient selon la loi applicable à chaque investisseur et selon sa situation fiscale propre. Il est de la responsabilité des investisseurs potentiels, au moment où ils évaluent s'il est dans leur intérêt d'investir dans le Compartiment, d'avoir en particulier à déterminer et à considérer les conséquences fiscales d'un tel investissement. Les investisseurs sont invités à consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en ce qui concerne les conséquences fiscales et réglementaires de leurs investissements dans leur pays de résidence fiscale respectif. De plus, les régimes juridiques, fiscaux et réglementaires peuvent changer au cours de la durée de vie du Compartiment et peuvent affecter négativement le retour sur investissement. Les investisseurs potentiels sont donc invités à consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux pour rester informés de tout changement dans les règles applicables.



SOMMAIRE

1. Introduction
2. Panorama sur ADAXTRA Capital
3. Comment fonctionne le Private Equity ?
4. La solution ADAXTRA Sélection
5. **Conclusion**
6. Annexes

CONCLUSION

POURQUOI CHOISIR LA SOLUTION ADAXTRA SÉLECTION V

INNOVATION, PERFORMANCE, DIGITALISATION, QUALITÉ DE SERVICE ET CONSEILS

ADAXTRA CAPITAL

(la société de gestion)



Acteur historique du Private Equity pour les Clients Particuliers



Track record éprouvé sur les anciens millésimes



Equipe d'investissement **expérimentée et indépendante** dans ses choix d'investissement avec de fortes convictions



Investissement aux côtés de la BRED qui est également un investisseur de référence



Qualité du service pré et post souscription

ADAXTRA SÉLECTION

(le fonds de capital-investissement)



Fonds spécialisé en LBO, un des segments le plus performants* du Private Equity avec une **sélection** des meilleurs gérants de Private Equity parmi plusieurs milliers de fonds (*difficile pour un client de les identifier seul ou d'y avoir accès autrement que par un professionnel*)



Diversification optimale et plus importante qu'un fonds (accès à un seul gérant, et zone géographique délimitée) avec plus de 200 entreprises en sous-jacent



Gamme millésimée afin de vous proposer de construire un portefeuille pérenne et lisser le risque conjoncturel



Frais de gestion compétitifs

* Source: Etude EY/France Invest

CONCLUSION

POURQUOI CHOISIR LA SOLUTION ADAXTRA SÉLECTION V



> 500 M€ d'encours sous gestion et plus de 900 clients privés et institutionnels



Un acteur historique du Private Equity pour les Clients Privés avec plus de 9 années d'existence, 5 fonds dont le dernier ADAXTRA Sélection IV à 130 M€



Une équipe d'investissement expérimentée et indépendante dans ses choix d'investissement avec de fortes convictions



Un actionnaire fort et pérenne investisseur dans les fonds



Un track record éprouvé et de qualité sur tous les fonds depuis 2017



Une solution ADAXTRA sur mesure avec une stratégie dédiée permettant une diversification optimale avec en moyenne plus de 100 entreprises en sous-jacent



Frais de gestion compétitifs avec une qualité du service pré et post souscription

CONTACTS



François PARMENTIER

Directeur Général

☎ +33 1 40 04 70 60

✉ francois.parmentier@adaxtra.com

ADAXTRA
CAPITAL



Xavier GOBLOT

Directeur d'Investissement

☎ +33 7 88 81 78 15

✉ xavier.goblot@adaxtra.com

ADAXTRA
CAPITAL



Pierre-Marie LE BIHAN

Directeur Relations Investisseurs

☎ +33 6 87 45 98 05

✉ pierre-marie.lebihan@adaxtra.com

ADAXTRA
CAPITAL



Athénaïs BAIGUINI

Relations Investisseurs

☎ +33 7 64 09 78 64

✉ athenais.baiguini@adaxtra.com

ADAXTRA
CAPITAL



SOMMAIRE

1. Introduction
2. Panorama sur ADAXTRA Capital
3. Comment fonctionne le Private Equity ?
4. La solution ADAXTRA Sélection
5. Conclusion
6. **Annexes**

ANNEXE

LES ENJEUX ESG PORTÉS PAR L'ÉQUIPE TANT AU NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION QUE DES INVESTISSEMENTS

Les Porteurs de Parts sont informés que le Fonds n'a pas vocation à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure, ou d'avoir pour objectif l'investissement durable, au sens de l'article 9 du Règlement Disclosure. La Société de Gestion ne mesure pas encore, à ce jour, les principales incidences négatives de ses investissements en matière de durabilité comme définies par l'article 4 du Règlement Disclosure. Cette mesure nécessite en effet la définition et l'intégration de nouveaux indicateurs dans la collecte de données, leur calcul par les Sociétés du Portefeuille et par les Fonds du Portefeuille et la finalisation de la réglementation liée au Règlement Disclosure. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



SOCIÉTÉ DE GESTION

- › Mise en place d'une **Charte ESG** visant à décrire le processus d'intégration des critères ESG au sein de sa société
- › Signataire de la **«charte d'engagements des investisseurs pour la croissance» de France Invest**
- › ADAXTRA Capital, filiale de la banque BRED, s'engage à **respecter la politique de responsabilité sociétale des entreprises définie par la Banque**



INVESTISSEMENTS ADAXTRA

1

DUE-DILIGENCE

- › Les équipes d'ADAXTRA Capital réalisent systématiquement une analyse ESG de l'investissement considéré. Cette analyse intègre les politiques et les pratiques ESG mises en œuvre par les sociétés les gérants au niveau du fonds mais aussi au niveau de chacune de leurs participations (Ex: ADAXTRA Capital refuse d'investir dans les secteurs de l'armement et plus précisément dans l'achat des mines antipersonnel et des bombes à sous - munitions, la pornographie, les énergies fossiles, l'alcool et le tabac)
- › Chez ADAXTRA Capital, nous sommes convaincus qu'une démarche ESG structurée et solide est une condition déterminante à la compétitivité et l'attractivité d'une entreprise et un levier majeur pour attirer les talents

2

FORMALISATION ET ENGAGEMENT

- › Cette analyse ESG est systématiquement intégrée dans les notes d'investissements et présentée au cours de chaque comité d'investissement
- › L'importance de ces enjeux ESG est également formalisée contractuellement pour chacun de nos investissements sous la forme d'une side-letter signée entre le gérant/la société et ADAXTRA Capital et dans les pactes d'actionnaires si possible.

3

SUIVI

- › ADAXTRA Capital prend en compte les critères «extra-financiers» dans toutes ses décisions d'investissement, puis accompagne ses investissements dans leur démarche de progrès et d'amélioration continue
- › ADAXTRA Capital réalise un suivi ESG en s'appuyant sur les reportings fournis par les fonds / entreprises sous-jacentes et les échanges réguliers avec les gérants
- › Publication d'un rapport annuel ESG pour chacun des fonds d'ADAXTRA Capital

ANNEXE

PRINCIPAUX RISQUES D'UN INVESTISSEMENT EN PRIVATE EQUITY

- **Risques inhérents à tout investissement en capital:** Le Fonds a vocation à financer des Fonds Cibles et des Sociétés Cibles. La performance du Fonds est donc directement liée à la performance des sociétés du portefeuille des Fonds Cibles ou des Sociétés Cibles dans lesquelles il est investi, lesquelles sont soumises à de nombreux aléas tels que notamment : retournement du secteur d'activité, récession dans la zone géographique, modification substantielle apportée à l'environnement juridique et fiscal, modifications dans la direction des sociétés du portefeuille, évolution défavorable des taux de change ou d'intérêt. Ces Sociétés Cibles n'accordent à leurs actionnaires/associés/investisseurs aucune garantie contre les risques de pertes en capital ou de contre-performance en termes de rentabilité en cas d'échec de leur stratégie d'investissement. Dès lors, l'investisseur doit être conscient qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque de mauvaise rentabilité ou de perte en capital. En ce qui concerne les Fonds Cibles, leur performance dépend pour beaucoup également de la qualité de l'équipe de gestion, des droits financiers attachés aux parts souscrites par le Fonds dans le Fonds Cible, des frais et charges du niveau de frais dans lesdits Fonds Cibles comme du prix d'acquisition des parts acquises par le Fonds dans le cadre d'une opération secondaire.
- **Risques de faible liquidité des actifs du Fonds:** Le Fonds est un fonds de capital investissement qui sera investi dans des Fonds Cibles et des Sociétés Cibles en principe non cotés sur un Marché. Ces titres sont très peu ou pas liquides. Par suite, le Fonds qui souhaiterait céder une Participation pourrait éprouver des difficultés à céder une telle Participation dans les délais et à un niveau de prix souhaités. Enfin, si le Fonds souhaite céder ses Participations dans un Fonds Cible ou une Société Cible, il doit trouver un acquéreur potentiel pour un prix jugé satisfaisant par la Société de gestion et quand bien même il trouverait un acquéreur cette cession peut s'avérer difficile voire impossible du fait de clauses d'agrément, de préemption, de lock up ou de toute autre clause limitant ou interdisant cette cession.
- **Risques liés à l'estimation de la valeur des Participations du Fonds:** La performance du Fonds dépend notamment de la performance des Fonds Cibles qui sont gérés par des professionnels. La Société de gestion sélectionnera notamment les Fonds Cibles en fonction de leurs équipes d'investissement (expérience, track record, etc.). Le départ de n'importe quel membre de l'équipe d'investissement d'un Fonds Cible pourrait nuire au fonctionnement et à la performance dudit Fonds Cible. La performance du Fonds dépend notamment de la performance des Sociétés Cibles qui sont gérés par des managers. La Société de gestion sélectionnera notamment les Sociétés Cibles en fonction de leurs équipes de management. Le départ de n'importe quel membre de l'équipe de management d'une Société Cible pourrait nuire au fonctionnement et à la performance de ladite Société Cible.
- **Risque fiscal:** Un investissement dans le Fonds sera susceptible d'entraîner des conséquences fiscales complexes qui diffèrent notamment en fonction de la qualité et de la situation des investisseurs potentiels du Fonds. Chaque investisseur potentiel est donc invité à consulter un conseil fiscal afin de déterminer les conséquences fiscales d'un investissement dans le Fonds.
- **Risque d'absence de liquidité des parts du Fonds:** Le transfert des parts émises par le Fonds est soumis à des restrictions légales et contractuelles, telles que prévues dans le Règlement. Ces parts ne sont pas transférables ou divisibles ni ne peuvent être autrement mises en gage, sauf avec l'accord préalable de la Société de gestion. Les investisseurs ne pourront pas être dispensés de participer à un investissement du Fonds. Les investisseurs du Fonds doivent déclarer qu'ils souscrivent des parts du Fonds à des fins d'investissement, et non dans l'intention de les revendre ou de les distribuer. Il n'y aura pas de marché pour les parts du Fonds.
- **Porteur Défaillant, défaut de réponse à un Appel de Tranches:** Le montant que l'investisseur s'engage à investir dans le bulletin de souscription du FPCI peut être appelé progressivement tout au long de la vie du FPCI afin de réaliser les investissements et payer les frais de gestion et de fonctionnement du fonds. Tout appel de fonds est notifié au moins 10 jours ouvrables avant la date d'exigibilité. En conséquence, l'investisseur doit prendre en compte dans le cadre de ses projets personnels, ce pendant toute la durée des investissements du FPCI, qu'une fraction de son engagement pourra lui être exigée à tout moment, sous un délai précisé par le règlement du fonds. Risques liés aux appels de fonds successifs : si un investisseur faillit à son obligation, des mesures incitatives graduelles peuvent être prises par la société de gestion, pouvant aboutir en cas extrême, au rachat par le fonds et à son bénéfice des parts libérées de l'investisseur défaillant à la moitié de leur valeur. Pour plus de détails, se reporter à l'Article 10 du Règlement du fonds.

AVERTISSEMENT

- ▶ **Ce document non contractuel** (le « Document ») est fourni à titre confidentiel à des investisseurs potentiels afin de leur permettre de disposer d'informations préliminaires concernant ADAXTRA Sélection V un fonds de fonds (le « Fonds ») et ADAXTRA CAPITAL, filiale de la BRED, la société de gestion de portefeuille du Fonds (la « Société de Gestion »). La Société de Gestion est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le numéro GP-16000021.
- ▶ **L'AMF** a autorisé la Société de Gestion à commercialiser les parts du Fonds en France le 30 décembre 2022.
- ▶ **Le Fonds est constitué sous la forme d'un fonds professionnel de capital investissement** (« FPCI ») régi par les articles L. 214-159 et suivants du code monétaire et financier.
- ▶ La souscription et l'acquisition des parts du Fonds sont réservées aux investisseurs mentionnés à l'article 423-49,1 du règlement général de **l'Autorité des Marchés Financiers**. Pour plus de détails, cf. l'avertissement figurant en page 3 du règlement du Fonds.
- ▶ **Le Fonds n'est pas agréé par l'AMF** et pourra adopter des règles d'investissement dérogatoires aux fonds agréés par l'AMF. Il appartiendra à chaque investisseur potentiel de vérifier l'intérêt de l'investissement dans le Fonds en consultant les sections « profil de risques » et « frais » contenues dans le règlement du Fonds.
- ▶ En prenant leur décision d'investissement dans le **Fonds**, les investisseurs potentiels devront se fonder sur leur propre examen des conséquences, notamment juridiques, fiscales et financières, d'un investissement dans le **Fonds**, en particulier des avantages de l'investissement et des risques qu'il impliquera. Le contenu de ce Document ne saurait constituer un avis en matière juridique ou fiscale. L'attention des investisseurs est attirée notamment sur la rubrique « **facteurs de risques** » en page 33 du règlement du fonds.
- ▶ Certaines des informations figurant dans ce **Document proviennent du domaine public**. Toute information figurant dans le **Document sous forme d'opinions et/ou d'avis**, de points de vue et de projections, prévisions ou états concernant des prévisions d'événements futurs, est fondée sur l'évaluation et l'interprétation que fait la **Société de Gestion** des informations dont elle dispose à la date figurant à la 1^{ère} page de ce **Document**. Aucune déclaration n'est faite, et aucune assurance n'est donnée par la Société de Gestion ou toute autre personne, quant à l'exactitude ou l'exhaustivité desdites informations, ni quant au fait que les objectifs du Fonds seront atteints. La Société de Gestion a pris toutes les précautions nécessaires pour s'assurer qu'il n'existe pas d'éléments substantiels dont l'omission pourrait rendre trompeuse toute information figurant dans ce **Document**.
- ▶ **Le présent Document** et les informations qu'il contient ne pourront pas être communiqués, publiés ou reproduits, en tout ou partie, et le contenu de ce **Document** ne pourra pas être divulgué par ses destinataires à aucune personne autre que leurs conseils, sans l'accord préalable écrit de la **Société de Gestion**.
- ▶ Toute information contenue dans ce **Document et concernant le Fonds** doit être interprétée à la lumière du règlement du **Fonds**. Toute souscription à des parts du **Fonds** s'effectuera exclusivement sur la base du règlement du **Fonds** et du bulletin de souscription aux parts du **Fonds**.